



ASSOCIATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES LOCALES

---

Siège social 01 BP 3120 Bobo-Dioulasso 01 – Bureau Ouahigouya BP 302 Ouahigouya  
Bureau Ouagadougou 01 BP 6901 Ouagadougou – BURKINA FASO

# **ETUDE EVALUATION DE LA COOPERATION DECENTRALISEE MONTREUIL YELIMANE**

**RAPPORT SYNTHESE**

**Novembre 2016  
Mamadou SEMBENE**

## INTRODUCTION : CONTEXTE DE L'EVALUATION

### 1. La coopération décentralisée Montreuil Yelimane : Historique et Evolution

La Ville de Montreuil (104 139 habitants) située dans le département de la Seine-Saint-Denis, aux portes de Paris entretient depuis 1985 des relations de coopération avec le cercle de Yélimané (180 000 habitants), situé au nord-est de la Région de Kayes, au Mali, dont est originaire une partie importante des migrants maliens résidant dans la commune.

La coopération décentralisée Montreuil/Yélimané a évolué de façon significative et est jalonnée par quelques grandes étapes :

- **Des programmes de jumelage coopération Montreuil-Yélimané (PJCMY) au programme d'appui au développement durable de Yélimané (PADDY)**
  - **1985-2004** : Cinq Programmes de jumelage-coopération Montreuil-Yélimané (PJCMY) sont mis en œuvre.
  - **2004** : Conception du Programme d'appui au développement durable de Yélimané (PADDY), et exécution de la 1<sup>ère</sup> phase du PADDY de 2005 à mars 2010.
- **Le passage du PADDY au programme triennal de coopération décentralisée : une volonté de recentrage et d'enracinement de la coopération décentralisée**
  - **2009** : Evaluation de la coopération décentralisée Montreuil Yélimané par le CIEPAC.
  - **2010** : Signature d'un accord de coopération entre la Ville de Montreuil et le Syndicat Inter Collectivités Meraguémou<sup>1</sup> (SICM).
- **La mise en œuvre du programme triennal de coopération 2013-2015 : la réaffirmation du rôle de maître d'ouvrage du SICM à Yélimané**
  - L'accent est mis sur 2 orientations fortes : i) l'appui au renforcement institutionnel du SICM ; ii) et le soutien à la réalisation nouveaux projets multi-partenariaux mobilisant les migrants : promotion féminine, agriculture et lutte contre la désertification, appui à la création d'entreprises, appui à l'ADCYF et aux initiatives des migrants, mise en réseau des acteurs, développement d'échanges entre les territoires).

---

1 Méraguemou signifie entente en Soninké

## 2. Objectifs

L'évaluation, conduite par la ville de Montreuil avec l'appui du F3E, est réalisée au terme d'un programme de coopération triennal 2013-2015 et d'une convention de coopération décentralisée qui a duré 5 ans (2010-2015).

### ▪ Objectif principal :

« *Etudier les résultats de la réorientation stratégique opérée sur la coopération décentralisée entre la Ville de Montreuil et le SICM, pour mesurer les résultats enregistrés en matière de renforcement institutionnel des partenaires locaux (SICM et collectivités membres)* ».

### ▪ Objectifs spécifiques

- Interroger la stratégie partenariale adoptée en 2009, notamment le recentrage partenarial et la priorité accordée à l'appui institutionnel, et ses résultats ;
- Etablir un point d'étape sur la situation du SICM, l'avancement du processus de renforcement institutionnel et organisationnel enclenché ;
- Evaluer le dispositif d'appui à la création d'entreprise ;
- Evaluer les activités de la maison de la femme et de lutte contre la désertification (LCD).

## 3. Résultats attendus

- Analyse de la réorientation stratégique de la coopération décentralisée et mesure des résultats enregistrés.
- Analyse et bilan des activités : i) Dispositif d'appui à la création d'entreprise ; ii) Maison de la femme ; iii) Lutte contre la désertification.
- Formulation de propositions à un double niveau : i) partenarial (champs, perspectives d'évolution) ; ii) et opérationnel (actions, domaines à privilégier).
- Appui aux partenaires pour : i) mieux préparer le renouvellement de la convention de coopération ; ii) et enrichir le contenu du nouveau programme triennal 2016-2018 déposé auprès du MAEDI.

## 4. Méthodologie

L'évaluation a été articulée en quatre (4) grandes phases exécutées selon le calendrier de l'évaluation, en accord avec le commanditaire :

- 1<sup>ère</sup> phase : Cadrage, lancement et réalisation des premiers entretiens à Montreuil ;
- 2<sup>ème</sup> phase : Investigation de terrain au Mali ;
- 3<sup>ème</sup> phase : Approfondissement de l'évaluation à Montreuil ;

- 4<sup>ème</sup> phase : Restitution des résultats à Yélimané (10 octobre 2016) et à Montreuil (21 octobre 2016).

## **I - LA DÉCENTRALISATION ET LES INTER-COLLECTIVITES AU MALI**

### **1. La décentralisation au Mali : Historique et évolution**

La décentralisation au Mali est le résultat d'un large consensus construit lors de la **Conférence Nationale de 1991** et est consacrée par la **Constitution du 25 février 1992**. Les premières élections communales ont eu lieu en 1999, et aujourd'hui, il existe **761 collectivités territoriales** : **703** communes, **49** cercles, **08** régions et le **District de Bamako**.

Depuis la crise politique et sécuritaire en 2012, deux évolutions sont constatées : i) une remise en avant de la **dimension politique** de la décentralisation ii) et une volonté de l'Etat de **renforcer le processus**.

Avec l'évaluation du Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND) 2005-2014 et l'organisation des Etats Généraux de la Décentralisation (Octobre 2013), 2 dimensions sont mises en avant :

- **La régionalisation** : i) avec une plus grande responsabilisation des conseils régionaux, ii) le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage avec la mise en place des agences de développement régional (ADR), iii) la mise en place de contrat de plan Etat/régions.
- **Le développement institutionnel** des collectivités territoriales.

L'Etat a adopté en mars 2014, le **DCPND 2015-2024** et un plan d'actions prioritaires, qui sont aujourd'hui les documents de référence de la décentralisation et l'organisation des dernières élections municipales le 20 novembre 2016, a permis l'installation de nouveaux exécutifs locaux dans les communes.

### **2. Les inter-collectivités au Mali**

La création des syndicats inter-collectivité a coïncidé avec la disparition des centres de conseil aux communes (CCC). Une multitude d'initiatives de coopération entre les collectivités territoriales (CT) sous forme de syndicats est expérimentée dans tout le pays

#### **▪ Cadre juridique**

L'inter-collectivité n'est pas une collectivité territoriale et n'a pas de compétences générales comme une CT. Sa mise en place n'est pas une obligation mais une façon de mutualiser les efforts pour réaliser des projets concrets.

Deux schémas sont retenus pour la création d'inter-collectivité :

- Le syndicat : C'est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- La communauté des communes : Elle doit réunir obligatoirement des communes contiguës, ce qui n'est pas le cas du syndicat.

Le syndicat est créé par Arrêté conjoint des Présidents des Organes exécutifs des collectivités membres après délibération de leurs Organes délibérants. L'approbation de l'acte de création est réalisée par les autorités administratives et la tutelle est assurée par le préfet ou est situé le siège du syndicat.

### ▪ **Typologie des inter-collectivités**

Trois (3) types d'inter-collectivités:

- Les inter-collectivités impliquant les trois niveaux de collectivités : commune, cercle et assemblée régionale ;
- Les inter-collectivités mobilisant deux niveaux de collectivités : cercle et commune (cas de Méraguemou), région et cercle, région et commune ;
- Les inter-collectivités mobilisant une seule catégorie de collectivités : i) communes ou intercommunalité, ii) cercles, inter collectivités de cercles, iii) et régions, inter collectivités de région ou coopération régionale.

### ▪ **Organisation et fonctionnement des inter-collectivités**

- Les différents organes : i) une assemblée générale, ii) un bureau ou comité technique, iii) et des commissions de travail.
- Le service commun (SECOM) est l'organe technique : Ses missions portent sur les compétences déléguées par les CT membres.

### ▪ **Le financement des inter-collectivités**

- Les contributions propres des CT membres : droits d'adhésion; cotisations; redevances sur les prestations de services rendus par le SECOM ;
- Les appuis financiers des partenaires (dont la coopération décentralisée) et des projets d'appui à la décentralisation;
- Les cotisations des migrants et de certains ressortissants pour la prise en charge d'activités ciblées ;
- Les dotations ou subventions de l'Etat (DICT et DAT<sup>2</sup>), à travers les fonds FNAT<sup>3</sup> de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT).

---

2 Dotation pour les investissements des collectivités territoriales et dotation d'appui technique

3 Fonds national d'appui aux collectivités territoriales

## **II - L'ANALYSE DE LA STRATÉGIE PARTENARIALE DE LA COOPÉRATION**

### **1. Une évolution significative des orientations de la coopération**

- Des enjeux et défis différenciés au plan territorial mais une interrelation très forte entre les populations ici et là-bas.
- Deux défis à relever pour les partenaires institutionnels de la coopération, la Ville de Montreuil et le SICM :
  - Prendre en compte les enjeux à Yélimané (maîtrise des eaux pour l'agriculture, développement élevage, développement économique, désenclavement, amélioration des services publics) et à Montreuil (forte présence de migrants originaires de Yélimané, leadership dans la coopération des CT françaises avec le Mali) ;
  - Respecter les évolutions des orientations, des principes d'actions et des axes d'intervention de la coopération : aller vers une logique plus institutionnelle du partenariat, éviter la dispersion, mettre en avant le renforcement institutionnel des CT, appuyer l'autonomisation financière des CT.

### **2. Des thèmes prioritaires en cohérence avec les préoccupations et orientations de développement**

- Les orientations du programme triennal 2013/2015 sont tirées des axes de coopération définis dans le Protocole de partenariat (2010-2014), articulé autour de 5 enjeux :
  - *« Construire ou renforcer les institutions communales ou intercommunales dans leur maîtrise d'ouvrage ;*
  - *Rendre l'agriculture plus créatrice de revenus sans compromettre l'objectif d'autosuffisance alimentaire ;*
  - *Créer les conditions d'un développement économique viable à travers la disponibilité de financements et une meilleure valorisation des apports financiers des migrants ;*
  - *Créer les conditions d'un développement économique durable à travers la gestion énergétique, la stabilisation des terres et la gestion des déchets ;*
  - *Soutenir les services publics locaux de base tels que l'éducation et la santé. »*

### **3. Principaux enseignements**

#### **3.1. A propos des évolutions institutionnelles**

- Le choix du SICM comme interlocuteur unique de la coopération est considéré comme une bonne chose par les acteurs et partenaires locaux.
- Les acteurs locaux ont mis du temps à appréhender cette évolution qui est aujourd'hui comprise et admise.
- Le SICM est un acteur important à l'échelle du cercle, mais son rôle et ses missions ne sont pas toujours bien perçues par les acteurs locaux.
- Le SICM est souvent confondu avec la coopération décentralisée avec la Ville de Montreuil qui a favorisé sa naissance et l'accompagne dans son développement. La fragilité politique de l'institution qui n'est pas encore bien stabilisée au plan institutionnel en est la raison principale.
- Le rôle de la Ville de Montreuil dans l'animation de la coopération a aussi évolué.

#### **3.2. A propos des orientations thématiques**

- Les thématiques actuelles de la coopération sont pertinentes et en cohérence avec les stratégies de développement des CT de Yélimané et de la région et des orientations nationales au Mali.
- Des actions ont été engagées dans la plupart des domaines de coopération.
- De nouveaux enjeux sont apparus (le désenclavement et l'électrification rurale) et sont des préoccupations très prégnantes qui se posent à l'échelle du cercle. Au regard de leur complexité et des incidences financières importantes, il s'agira pour la coopération de voir dans quelle mesure appuyer leur prise en compte en termes d'appui au diagnostic, organisation du plaidoyer et mobilisation des migrants et divers partenaires.

### **III - BILAN DE L'APPUI INSTITUTIONNEL AU SICM ET AUX COLLECTIVITES**

#### **1. L'organisation et le fonctionnement du SICM : regard croisé avec d'autres inter-collectivités.**

##### **1.1 Méraguemou a une organisation et un fonctionnement présentant beaucoup de similitudes avec les autres inter-collectivités**

##### **■ Au plan organisationnel et fonctionnel**

- Méraguemou dispose des mêmes organes que les inter-collectivités : une assemblée générale (AG) ou comité Méraguemou, un bureau et des commissions de travail.
- Les réunions de l'AG (2/an depuis 2013, sauf en 2014) et du bureau sont organisées de façon plus ou moins régulière et les commissions de travail ne sont pas fonctionnelles.

- **Au plan technique**

- Méraguémou a stabilisé une équipe de 4 personnes, dont 3 cadres, le Directeur, le point focal du dispositif « entreprise », le chargé de mission coopération de Montreuil et une secrétaire comptable.

- **Au plan logistique et matériel**

- Le SICM est installé dans des locaux de bureau bien aménagés et équipés et très fonctionnels depuis la réhabilitation de la maison de l'amitié.

## **1.2 Les ressources financières du SICM : Elles sont limitées et dépendent beaucoup des appuis extérieurs**

- **Les principales ressources financières mobilisées par le SICM**

Les appuis des partenaires extérieurs (principalement de la coopération décentralisée), les ressources propres (cotisations et droit de tirage). Le SICM n'est pas encore parvenu à mobiliser les ressources issues des droits de tirage ANICT et n'a pas de produits de services.

- **La gestion des ressources financières**

Méraguémou, en tant que interlocuteur principal et maître d'ouvrage de la coopération à Yélimané, gère l'ensemble des fonds destinés aux projets sur le terrain. Pour le financement des activités du programme, Meragemou fait les décaissements par mandatement (depuis 2013), avec une co-signature du compte projet par le président du SICM et le percepteur.

## **2. Bilan de l'appui institutionnel au SICM et aux collectivités territoriales de Yélimané**

Deux axes ont structuré l'appui institutionnel dans le cadre du programme triennal:

- Le renforcement de la dynamique inter-collectivité et l'appui conseil aux collectivités ;
- La formation des élus, agents des collectivités de Yélimané et des techniciens du Syndicat Inter collectivités Méraguémou.

### **2.1 Le renforcement de la dynamique inter-collectivité et l'appui conseil aux collectivités**

Il a été articulé autour de différentes activités :

- **L'appui à l'organisation de séance de restitution Publique de la gestion communale**

Entre 2012 et 2016, toutes les communes ont organisé avec l'appui du SICM au moins une séance de restitution publique de la gestion communale et quatre (4) ont réalisé l'exercice à deux reprises (Guidimé, Marékaffo, Konsiga et Krémis).

▪ **L'appui aux CT pour la mobilisation de leurs droits de tirage à l'ANICT**

L'ensemble des 13 collectivités du cercle (12 et conseil de cercle) ont bénéficié d'un appui pour le montage des dossiers de projet, la passation des marchés, la contractualisation avec les différents prestataires pour la réalisation des travaux et le suivi contrôle des travaux. Au total, entre 2013 et 2015 : **421 488 883 FCFA, soit 642 555 euro** ont été mobilisés au titre des droits de tirage de l'ANICT.

▪ **L'appui aux CT dans l'évaluation des PDSEC**

L'évaluation des PDSEC (2009-2015) des CT a été réalisée dans 3 Communes sur 12 (Guidimé, Toya, Diafounou Tambacara). Le processus est en cours dans les autres communes du cercle. Un appui est prévu pour le montage des nouveaux PDSEC (4<sup>ème</sup> génération), après les élections municipales<sup>4</sup> et l'installation des nouveaux exécutifs élus dans les communes.

▪ **L'appui aux CT dans l'élaboration des budgets**

En 2013, le SICM a accompagné les communes de Krémis, Marékaffo et Tringa dans l'élaboration de leur budget primitif et de leur budget additionnel. Aujourd'hui, la plupart des SG de communes ont relevé qu'ils n'ont pas besoin de l'appui du SICM pour la réalisation de cet exercice.

▪ **L'appui aux CT dans l'élaboration de leur plan annuel de passation des marchés publics.**

Avec l'obligation pour les collectivités d'élaborer leur plan annuel de passation des marchés publics, le SICM a engagé depuis 2015, l'appui des communes dans ce domaine. Quatre communes, Fanga, Tringa, Soumpou et Toya ont bénéficié de cet appui. Le SICM a aussi élaboré en 2015, son plan annuel de passation des marchés publics qui a été approuvé par la Direction Régionale des marchés publics.

## **2.2 La formation des élus, des agents et techniciens des CT et du SICM**

- Malgré le contexte institutionnel et politique difficile, plusieurs actions de formation et de renforcement institutionnel ont pu être engagées entre 2013 et 2015, pour environ 145 bénéficiaires composés des élus et techniciens des différentes CT du cercle et du SICM.
- Les sessions de formation ou ateliers d'échanges se sont déroulées pour la plupart à Yélimané et Kayes et ont porté sur différents thèmes : la planification et la budgétisation sensible au genre ; la capitalisation des expériences ; l'harmonisation des stratégies d'implication des acteurs dans la

---

4 Qui ont eu lieu le 20 novembre 2016

gestion des ressources naturelles (GRN) avant le transfert des compétences ; le développement des ressources propres des CT ; les outils et méthodes du développement local, etc.

- Les techniciens du SICM ont également au cours de la même période bénéficié de formation spécifique visant à améliorer leurs qualifications dans l'animation et la conduite des actions de Méraguemou sur le terrain.

### **3. Principaux enseignements de l'appui institutionnel**

#### **✓ A propos de l'organisation et du fonctionnement du SICM**

##### **■ Les avancées ou acquis**

- La structuration et la consolidation d'une structure technique d'appui au CT grâce à la stabilisation du SECOM.
- Une capacité effective du SICM à accompagner les CT membres (élaboration PDESC, Budget, plan de passation de marché, etc.).

##### **■ Les difficultés ou insuffisances**

- L'organisation institutionnelle et politique demeure fragile et n'est pas encore bien stabilisée : la faible fonctionnalité et l'irrégularité des réunions des organes posent le problème de l'appropriation par les élus locaux.
- Les procédures financières parfois lourdes freinent la mobilisation dans les délais des ressources de la coopération.
- La responsabilisation financière des partenaires locaux est encore faible.
- La contribution financière du SICM à la mise en œuvre de la coopération est limitée: la cotisation des membres couvre à peine 10% du budget du SICM.

#### **✓ A propos de l'appui institutionnel au SICM et aux CT**

- Le renforcement Institutionnel du SICM est une réalité concrète sur le terrain ;
- Des actions de formation et d'appui institutionnel ont été mises en œuvre effective malgré un contexte institutionnel difficile ;
- Le report multiple des élections locales a entraîné la déprogrammation de plusieurs formations au profit des élus et techniciens des CT de Yélimané.

## **IV- BILAN DE L'ANIMATION DE LA RELATION DE LA COOPERATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET PARTENAIRES**

L'animation de la relation de coopération se caractérise principalement par :

- ✓ La mobilisation de plusieurs catégories d'acteurs sur les deux territoires pour appuyer la diversité d'actions engagées sur le terrain : CT, services techniques

déconcentrés ; OSC ; institutions de micro-finance et organismes spécialisées, etc. ;

- ✓ Des relations de partenariat de nature variable ont été développées avec les acteurs locaux pour la mise en œuvre des projets ;
- ✓ Une animation effective de la coopération par les services techniques de la Ville de Montreuil (service coopération) et du SICM (SECOM).

## 1. Analyse de la relation avec les différents acteurs et partenaires

- **Le partenariat avec les acteurs locaux à Yélimané.** Il mobilise principalement, le comité local de jumelage (CLJ) l'Association pour le développement durable de Yélimané (ADDY), le réseau des femmes et DKGF Mali en lien avec DKGF France.
- **Le partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat.** Il concerne le service des eaux et forêts et les services financiers déconcentrés.
- **Le partenariat avec la région de Kayes.** Le SICM et la Ville de Montreuil entretiennent de bonnes relations avec la région de Kayes qui ont permis l'engagement en commun de projets concrets sur le terrain. (formation et réhabilitation de la maison de l'amitié).
- **Le partenariat avec les institutions financières et dispositif d'appui.** Il s'inscrit dans la dynamique d'accompagnement du dispositif d'appui à la création d'entreprises. Les principaux acteurs sont : Nyesigiso, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), le Fonds Auto-Renouvelable pour l'Emploi – FARE et la Banque BNDA.

## 2. Principaux enseignements

- **Un rôle actif** du SICM et de la Ville de Montreuil dans l'animation de la relation de coopération sur le terrain ;
- Les relations avec les différents acteurs et partenaires **sont globalement bonnes mais fragilisées par les difficultés d'exécution** des projets dans les délais ;
- La Ville de Montreuil malgré les restrictions dans les déplacements à Yélimané, a poursuivi l'animation de la coopération grâce à l'amélioration de la communication à distance, les échanges par internet, l'accueil régulier de délégations maliennes, etc. ;
- La présence d'un chargé de mission malien, représentant de Montreuil auprès du SICM, a aussi permis de maintenir les liens grâce au rôle d'intermédiation assuré.

- **La nécessité de consolider l'appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile impliquées dans la coopération**
  - Un appui institutionnel doit être donné au CLJ (formation, appui à la structuration, etc.) dans le cadre de la coopération ;
  - La poursuite du partenariat entre Méraguémou et l'ADDY peut être organisée en fonction des capacités d'appui de l'ADDY;
  - L'accompagnement apporté à l'ADCYF doit être renforcé ;
  - Les nouvelles dynamiques partenariales nées de l'appui et du renforcement des capacités des associations de migrants doivent être consolidées.
  
- **L'amélioration des espaces de concertation et de dialogue pour renforcer les synergies d'action sur le terrain**
  - La mise en place de cadres formels permettant de structurer et d'organiser la concertation et le dialogue inter-acteur de façon régulière à Montreuil et Yélimané et entre les deux territoires est une préoccupation forte.
  
- **L'amélioration du suivi des relations avec les acteurs et partenaires**
  - Le **caractère ponctuel des relations** avec un certain nombre de partenaires et **l'absence et/ou la faible circulation de l'information** sur les projets réalisés sont relevés.
  
- **L'amélioration de la capitalisation et la diffusion des expériences du SICM et de la coopération**
  - **La capitalisation et la diffusion** de l'expérience de l'inter-collectivité sont nécessaires.
  - Les différentes actions engagées sur le terrain **ne sont pas encore bien connues et un effort doit être fait pour mieux les valoriser.**

## V- BILAN DU DISPOSITIF D'APPUI A LA CREATION D'ENTREPRISE

### 1. Historique et évolution du dispositif

Le dispositif d'appui à la création d'entreprises dans le cercle de Yélimané a été lancé en 2012 à titre expérimental et prolongé par avenant pour la durée du programme triennal 2013-2015. Il est porté par Méraguémou, la Ville de Montreuil, l'ONG montreuilloise SIAD et l'ADCYF dans le cadre d'une convention quadripartite signée le 25 juin 2012.

L'objectif visé est de « *Mobiliser les compétences et faciliter l'investissement productif des migrants et des habitants locaux dans le cercle de Yélimané et créer les conditions favorables au développement économique durable du cercle, en*

*étroite coordination avec les acteurs de développement local (institutions, services techniques, acteurs économiques, etc. ».*

Le dispositif a officiellement démarré en juillet 2012, à l'occasion d'une mission du SIAD et de l'ADCYF auprès du SICM au Mali et a connu 2 phases :

- Une 1<sup>ère</sup> phase (2012-2013) au cours de laquelle les activités, organisées selon 2 calendriers distincts en France et au Mali, ont permis d'installer un 1<sup>er</sup> cycle d'accompagnement et de formation dans les deux pays.
- La 2<sup>ème</sup> phase du dispositif, qui correspond à l'exécution du programme triennal 2013-2015, a permis de renforcer et pérenniser les acquis de la 1<sup>ère</sup> phase, avec la finalisation du premier cycle d'accompagnement et le lancement d'une deuxième phase.

## **2. Les activités réalisées**

Le bilan des actions pour la période d'exécution est le suivant :

- Un nombre important de personnes sensibilisé à l'entrepreneuriat, 685 personnes au total, dont la majorité à Yélimané (619) ;
- En matière de renforcement des capacités, 123 entrepreneurs ont été formés et 59 accompagnés, dont la majorité au niveau du public migrant à Montreuil ;
- Au total 8 bourses d'études ont été accordées aux entrepreneurs migrants pour l'étude de faisabilité et le montage de leur plan d'affaires au Mali ;
- Le nombre de plan d'affaires rédigés est de 23, dont 12 validés par le comité de projets à Montreuil;
- 17 projets ont fait l'objet d'une demande de financements, 9 ont obtenus un accord de financement et 5 projets ont été financés au final (certains promoteurs n'ont pas accepté le financement qui leur a été accordé) ;
- 20 entreprises sont en activités ; Ce chiffre s'explique par le fait que certains promoteurs ont directement engagé leurs activités par leurs propres moyens, sans passer par le dispositif pour accéder au financement.

## **3. Les principaux enseignements**

### **3.1. Les avancées ou acquis**

- Une initiative qui répond aux besoins des populations et est en cohérence avec les orientations de développement au plan local et national ;
- Une mobilisation active des différents partenaires institutionnels du dispositif ;
- Un intérêt réel des institutions financières et organismes spécialisés qui tarde cependant à se matérialiser de façon concrète au Mali ;

- Une adaptation du dispositif pour mieux répondre aux besoins et contraintes des promoteurs.

### **3.2. Les difficultés ou insuffisances**

- La dynamisation de l'activité économique et de la création d'entreprise n'est pas encore effective dans le cercle de Yélimané : i) le taux de réussite est faible au regard du nombre insuffisant de dossiers qui ont abouti ; ii) et la réflexion inter-acteur n'a pas été réellement amorcée autour de la problématique du développement économique du cercle ;
- Les procédures d'appui au montage des projets sont trop longues et doivent être allégées ;
- L'offre de services financiers aux entreprises par les institutions financières au Mali est faible et parfois peu adaptée aux réalités locales ;
- Les institutions financières sont faiblement représentées à Yélimané et leur collaboration avec le SICM est encore insuffisante et trop ponctuelle ;
- L'accès au financement demeure encore très difficile et constitue le principal goulot d'étranglement ;
- La garantie des prêts des porteurs de projet n'a pas pu être assurée par la COFIDES N/S ;
- La mobilisation du public migrant lors des appels à projets a été faible contrairement celle des acteurs locaux ;
- La stratégie d'information des promoteurs et partenaires n'est pas encore bien « huilée » et est à parfaire.

### **4. Perspectives d'évolution**

- Conforter la collaboration entre le SICM avec le CIDS comme opérateur technique local, tout en veillant à identifier d'autres expertises locales afin de structurer et d'élargir l'offre d'accompagnement ;
- Repositionner le SICM sur des missions de coordination et d'animation des acteurs du cercle ;
- Poursuivre le travail d'accueil, de sensibilisation et de formation sur les opportunités d'entreprendre ou d'investir à Yélimané ;
- Formaliser le partenariat avec les institutions financières au Mali ;
- Opérer un rééquilibrage du dispositif à Yélimané, avec l'installation du comité de projet localement ;
- Organiser le plaidoyer pour une amélioration de l'offre de services financiers aux entreprises par les institutions financières maliennes ;
- Mieux exploiter certaines potentialités locales, par exemple dans le domaine de l'élevage.

## **1. Historique et évolution**

La promotion féminine et des droits des femmes, est une thématique importante de la coopération démarrée en 2011, à l'initiative des femmes élues de Yélimané.

En novembre 2011, six femmes élues du cercle effectuent à Montreuil une mission d'échanges d'expériences avec les femmes Montreuilloises qui débouche sur un engagement de la Ville de Montreuil et de Méraguemou à renforcer la place des femmes dans la coopération décentralisée et à développer des activités de promotion des droits des femmes à Yélimané.

La création et l'animation de la Maison des femmes, dont la construction a démarré en 2014, est un des projets phares des activités de promotion féminine par la coopération. La Maison des femmes est un projet partenarial piloté par le réseau des femmes de Yélimané qui mobilise des élues et leaders associatifs des 12 communes. Elle est soutenue par les autorités locales et appuyé techniquement par le SICM. Elle vise à accompagner les femmes vers plus d'autonomie en facilitant leur accès à la santé, à l'éducation, à la formation et à l'emploi.

## **2. Les principales activités réalisées**

La maison de la femme est un lieu ressource permanent où les femmes du cercle peuvent bénéficier d'un accès à l'information à la formation et d'un accompagnement dans leurs projets. Au cours du programme triennal 2013-2015, plusieurs actions ont été menées :

- La recherche d'appui technique et financier pour la réalisation de la maison de la femme ;
- La mise en place d'un comité de gestion et de pilotage de 20 membres regroupant les représentants des femmes (18 personnes), le Président du SICM et le Vice-Président de l'AMM au niveau du Cercle ;
- La contractualisation avec l'École d'Architecture (ESIAU) de Bamako pour la construction de la maison de la femme : i) la réalisation des plans et des devis dans le cadre d'un séjour d'étude réalisé par des étudiants ; ii) la construction de la 1<sup>ère</sup> partie de l'infrastructure (un bâtiment principal, un bloc de trois latrines, un hangar, un atelier de séchage et une clôture), sous forme de chantier école, avec la formation de jeunes de Yélimané aux différents corps de métiers, l'utilisation de briques de terre stabilisées et de la technique de la «*voûte nubienne*» ;
- L'organisation de sessions de formation des femmes sur différents thèmes : le leadership ; la participation des femmes aux élections, la teinture, la savonnerie, etc. ;

- Plusieurs activités sont actuellement en cours et devraient être achevées d'ici la fin de l'année 2016 (construction des ateliers de formation, finalisation du recrutement d'une animatrice).

### **3. Les principaux enseignements**

#### **■ Les avancées ou acquis**

- La reconnaissance officielle du réseau comme structure permet de répondre au besoin de structuration des femmes à l'échelle du cercle, pour mieux mutualiser et coordonner les actions de promotion féminines et la création d'activités génératrices de revenus ;
- La réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de l'infrastructure de la maison de la femme qui a été réceptionnée et est déjà utilisée par les femmes ; Mais, l'infrastructure n'est pas encore inaugurée officiellement;
- La formations réalisées sont jugées de qualité, très utiles et opérantes et ont permis aux femmes de s'engager très rapidement dans des activités ;
- La mise en réseau et les formations réalisées en commun ont donné l'occasion aux femmes des différentes communes de mieux se connaître, d'échanger sur leurs préoccupations et de formuler des propositions d'amélioration de leurs conditions de vie.

#### **■ Les insuffisances ou difficultés**

- La faiblesse des ressources financières des associations ou groupements et de leurs capacités opérationnelles pour mettre en œuvre leurs activités ;
- La formation technique des femmes en savonnerie, teinture a été réalisée sans tenir compte de l'accompagnement financier ou matériel pour le démarrage des activités.

### **4. Perspectives d'évolution**

- L'ouverture rapide de la maison de la femme pour asseoir davantage le réseau et donner plus de visibilité à ses actions;
- La mise à disposition d'équipements pour la rendre fonctionnelle ;
- La finalisation des travaux complémentaires en cours (construction des ateliers et du module d'hébergement) ;
- Un appui pour la mise en place d'un dispositif de gouvernance (comité de gestion, etc.) et l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel ;
- La mise en place d'une équipe d'animatrices chargées d'appuyer le réseau et les associations et groupements de femmes.

## **VII- BILAN DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

### **1. Historique et évolution**

Dans le cadre de la phase1 du Programme de développement Durable de Yélimané (PADDY) achevée en 2011, ont été mis en œuvre des projets d'aménagements hydro-agricoles et de diffusion de techniques agricoles dans le but d'améliorer la production et de restaurer les sols. En 2012, le partenariat Montreuil-Yélimané a souhaité appuyer des dynamiques intercommunales permettant à des maires de se concerter pour mettre en œuvre de tels projets, en mobilisant les agriculteurs de leurs territoires, les services techniques compétents et les associations de migrants.

Ainsi, deux projets ont été appuyés au cours du programme triennal 2013-2015. Un premier projet qui a concerné les communes de Kirané et Kremis, territoires très marqués par l'érosion des sols, a été initié en 2013-2014. Un second projet a été engagé à partir de 2014, sous l'impulsion d'une association de migrants DKGF « Diafounou Koroyé Gadianda Fédé »<sup>5</sup>, avec l'appui technique du SICM dans 4 communes du Diafounou (DiafounouGory, Diongaga, Konsiga et Marékaffo) situées à l'ouest du cercle.

### **2. Principales activités réalisées**

Les deux projets ont développé des activités différentes, en dehors du reboisement qui a été aussi réalisée selon une logique différente.

La plupart des actions prévues ont été réalisées, malgré parfois les difficultés de mobilisation des ressources financières.

- Dans les communes de DiafounouGory, Diongaga, Konsiga et Marékaffo, les activités ont porté principalement sur l'aménagement dans 4 villages de 4 périmètres de reboisement clôturés en grillages et équipés d'un puits à grand diamètre ; la mise en place de comité de gestion pour chaque périmètre ;
- Dans les communes de Krémis et Kirané, les actions ont porté sur : la formation des acteurs locaux et des populations bénéficiaires (Agroforesterie, technique antiérosive, création de fosses fumières) ; l'appui dans la réalisation des aménagements (digues filtrantes, cordons pierreux) ; la création et le renforcement de pépinière communale; la réalisation de fosses fumières ; et la mise à disposition de petits équipements aux producteurs.

### **3. Les principaux enseignements**

#### **▪ Les avancées ou acquis**

---

<sup>5</sup> Association de migrants résidant en Ile-de-France, et principalement à Montreuil

- Au niveau communes de DiafounouGory, Diongaga, Konsiga et Marékaffo : i) les différents sites ont été bien aménagés et clôturés disposent chacun d'un puits à grand diamètre et les comités de gestion ont été mis en place pour chaque périmètre d'agroforesterie ; ii) les tournées de suivi organisées ont mobilisé les différents partenaires ; iii) l'effet démonstration recherché a porté ses fruits malgré les résultats mitigés du reboisement ; iv) l'Association DKGF France a réussi à mobiliser d'autres partenaires institutionnels, comme la région Ile de France sur ses projets LCD à Yélimané.
- Dans les communes de Krémis et Kirané : i) les aménagements pierreux ont permis de récupérer beaucoup d'hectare de terres que les paysans ont occupé pour l'agriculture ; ii) les fosses fumières réalisées sont utilisées par les paysans ; La pépinière communale de Krémis a été renforcée et celle de Kirané réalisée (1 puits à grand diamètre réalisé, une clôture grillagée de 0,25 ha et un hangar), mais n'était pas encore fonctionnelle au moment du passage de la mission d'évaluation.

#### ■ **Les difficultés**

- La mobilisation des populations a été difficile du fait d'incompréhensions dans leur rôle, ce qui a parfois retardé l'opérationnalisation du projet surtout dans les communes de DiafounouGory, Diongaga, Konsiga et Marékaffo ;
- Les règles techniques n'ont pas toujours été respectées pour le reboisement ;
- Des problèmes de salinité des eaux constatés sur certains sites comme à Tambacara ;
- La question de l'entretien des sites se pose (arrosage régulier dans les périmètres, cordons pierreux et digues filtrantes) ;
- Des retards ont été accusés dans la mise à disposition des ressources, ce qui impacté négativement dans les activités (reboisement tardif, etc.) ;
- L'activité de reboisement n'a pas donné de bons résultats au regard du taux de mortalité important constaté (la plupart des plants sont morts dans les communes de Krémis et Kirané.

#### ■ **Les leçons**

- La prise en charge simultanée de plusieurs enjeux est pour le moment difficile pour les projets LCD ;
- Le partenariat avec les services des eaux et forêts doit être consolidé ;
- Un intérêt réel des communautés locales qui s'est traduit par l'engagement volontaire ;
- Une mobilisation variable des populations entre les deux projets LCD ;
- La mise en œuvre des activités de reboisement a été difficile malgré une stratégie différente entre les deux projets LCD.

#### **4. Perspectives d'évolution**

- Mettre l'accent sur l'objectif environnemental dans un premier et avant de relever le défi économique ;
- Renforcer l'animation et la sensibilisation en amont pour favoriser une meilleure implication des populations bénéficiaires dans l'opérationnalisation du projet sur le terrain ;
- Améliorer les techniques d'arrosage notamment dans les périmètres reboisés en s'inspirant d'autres expériences au Mali (charrette avec citernes) ;
- Organiser le suivi des actions de façon concertée avec les comités de suivi, le service des eaux et forêts, le SICM et les populations bénéficiaires;
- Assurer un meilleur choix des plants pour le reboisement ;
- Privilégier le reboisement au niveau d'espaces protégés (périmètres) comme dans le Diafounou pour éviter les nombreuses pertes rencontrées dans le Kaniaga ;
- Consolider les projets dans le Diafounou et le Kaniaga avant de les élargir à d'autres villages ;
- Prendre en compte de nouveaux enjeux et territoires, en démarrant les actions de protection des berges de la Térékolé.

## **VIII- QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION**

1. La consolidation des orientations stratégiques actuelles de la coopération et la prise en compte des nouveaux enjeux.
2. L'amélioration de l'organisation du SICM au plan institutionnel et fonctionnel (gestion financière, information et communication) et dans l'animation de la coopération.
3. La poursuite de l'appui institutionnel et du renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des CT pour conforter la mise en œuvre de la décentralisation dans le cercle.
4. La consolidation des actions de lutte contre la désertification avant de procéder à l'élargissement sur de nouveaux territoires et enjeux : la capitalisation et le partage de l'expérience ; l'information et sensibilisation des communautés locales.
5. L'ancrage institutionnel du dispositif d'appui à la création d'entreprises à travers le renforcement du rôle des communes dans l'animation au niveau de leur territoire, la formalisation du partenariat avec les institutions financières et les structures d'appui et l'amélioration de l'accès aux financements des institutions financières.
6. L'opérationnalisation de la maison des femmes et le renforcement institutionnel de leur réseau.